

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
29 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, Mme MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile.

Excusés :

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2026

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026.

2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil a siégé sous la présidence de M. Thierry LAURENT.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025			
		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévu	854 944.86	1 173 412.69
	Recettes réalisées	194 577.84	1 255 642.48
	Restes à réaliser	0.00	0.00
Dépenses	Prévu	854 944.86	1 557 995.86
	Dépenses réalisées	303 087.09	990 104.25
	Restes à réaliser	85 359.45	0.00
Différence recettes/dépenses	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 108 509.25	265 538.23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 39 677.86	384 583.17
Solde	Excédent/déficit (+/-)	- 148 187.11	650 121.40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 85 359.45	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 233 546.56	650 121.40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU 2025 de la Commune de Grièges.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	265 538.23
Un excédent reporté de	384 583.17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	650 121.40
Un déficit d'investissement de	148 187.11
Un déficit des restes à réaliser de	85359.45
Soit un besoin de financement de	233 546.56

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	650 121.40
Affectation complémentaire en réserve (1068)	233 546.56
Résultat reporté en fonctionnement (002)	416 574.84
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	148 187.11

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Considérant l'évolution du montant des bases d'imposition ainsi que celle du produit fiscal attendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE des taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

-	Taxe foncier bâti	28.03 %
-	Taxe foncier non bâti	36.14 %
-	Taxe habitation résidence secondaire	10.71 %

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2026 :

-	Investissement	
	Dépenses	1 170 360.56 (dont 85 359.45 de Restes à Réaliser)
	Recettes	1 170 360.56
-	Fonctionnement	
	Dépenses	1 556 471.84
	Recettes	1 556 471.84

6. VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour 2026 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

-	OGE	30 000.00 €
-	MFR Pont-de-Veyle	350.00 €
-	MFR Anse	50.00 €
-	MFR Balan	50.00 €
-	BTP CFA de l'Ain	50.00 €
-	Lycée professionnel rural de l'Ain	50.00 €
-	Interclasses	200.00 €
-	Comité de Fleury	2 000.00 €
-	Académie de la Dombes	50.00 €
-	Alerte de Replonges	180.00 €

Soit un total de 32 980.00 €

7. VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL SITUE IMPASSE DES PLATANES

Madame le Maire expose que par délibération 2026/13 en date du 24 février 2026, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la vente du bien immobilier situé 93 impasse des Platanes à Grièges, sur les parcelles cadastrées AB 51p et AB 53p.

Cette vente a été confiée à deux agences immobilières : Elise DESRAYAUD, conseillère en immobilier SAFTI et D&CO Immobilier.

Considérant l'avis des Domaines en date du 28 juillet 2025 estimant la valeur du bien à 205 000 € avec une marge d'appréciation de 10%, le prix initial a été fixé à 220 000 €.

A l'issue des visites réalisées par l'une et l'autre agence, deux propositions d'achat ont été reçues.

- La première d'un client de l'agence D&CO Immobilier pour un montant de 212 000€ (205 000€ net vendeur), avec un projet de réhabilitation de l'immeuble en 3 logements et la construction d'une villa dans le terrain attenant. La finalité du projet est la vente des logements.
- La seconde d'un client d'Elise DESRAYAUD pour un montant de 205 000€ (195 775€ net vendeur), avec un projet de réhabilitation de l'immeuble en 3 logements et la construction, dans une deuxième phase, de deux ou trois petits logements accolés dans le terrain attenant. La finalité du projet est la mise en location des logements.

Cet exposé entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre,

DÉCIDE d'accepter la proposition d'achat de l'agence D&CO pour un montant de 212 000 €,

DIT que les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Mme le Maire, ou en cas d'empêchement M. Thierry LAURENT, premier adjoint, à signer tout document à intervenir concernant cette vente.

8. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire informe le Conseil qu'à la suite des dernières élections municipales, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les évaluations des locaux d'habitation par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Les conditions à remplir par les personnes proposées sont les suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes, telles que Grièges, dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres est égale à celle du mandat du conseil municipal.

Leur désignation doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double, soit 24 pour Grièges, proposée par délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ain la liste de 24 contribuables pour la désignation des 12 membres de la CCID, conformément à l'annexe jointe.

9. PROPOSITIONS DE REPRESENTANTS POUR LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Dans la perspective du Conseil Communautaire du 1er juin 2026, au cours duquel sera procédé à l'élection des membres des commissions communautaires, les conseillers municipaux ont été destinataires d'un document synthétique relatif au contenu de ces instances. Il leur a été demandé de se positionner sur l'une des 5 commissions créées.

Les noms proposés sont :

- Tourisme, culture et équipements de loisirs : Laurence CAZABON
- Services aux publics et aux familles : Eric LARGE
- Enfance, jeunesse et vie associative : Mohammed KASLANI
- Développement économique et aménagement du territoire : Olivier PASQUIER

Pour la commission Environnement et cycles de l'eau, dans la mesure où elle sera animée par Mme le Maire dans le cadre de ses fonctions de vice-présidente de la communauté de communes en charge de l'Environnement, de l'Eau et du Territoire Durable, celle-ci est normalement considérée comme représentant également la commune au sein de la commission. Cependant, M. Thierry LAURENT, ayant fait une demande de dérogation au président, si celle-ci est acceptée, sera proposé comme représentant de Grièges dans cette commission.

10. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

reporté

11. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique que, dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, le Conseil Municipal devra se réunir le vendredi 5 juin afin de désigner les délégués composant le collège électoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

La secrétaire de séance
Catherine SANJUAN



Le Maire,
Annick GREMY

